



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 juin 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixantième session

Point 73 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis  
par les organismes des Nations Unies, y compris  
l'assistance économique spéciale : renforcement  
de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence  
fournie par les organismes des Nations Unies**

## **Programme d'information et de communication intitulé « Le génocide rwandais et les Nations Unies »**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le 23 décembre 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/225 sur l'aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles. Dans cette résolution, l'Assemblée s'est dite consciente des nombreuses difficultés rencontrées par les survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier les orphelins, les veuves et les victimes de violences sexuelles, dont un grand nombre ont contracté le VIH ou sont atteints du sida. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de mettre en place un programme de communication intitulé « Le génocide rwandais et les Nations Unies » et de prendre des mesures pour mobiliser la société civile afin de garder vivant le souvenir des victimes du génocide rwandais et de le transmettre par l'éducation, afin d'aider à empêcher que de tels actes ne se reproduisent.

L'élaboration du programme d'information et de communication a été confiée au Département de l'information, qui met à profit à cette fin ses partenariats existants avec la société civile et les organisations non gouvernementales, en plus d'établir des liens nouveaux avec des groupes actifs dans les domaines des droits de l'homme, du génocide et de l'épanouissement de la femme, en particulier dans la région des Grands Lacs et au Rwanda.



Le présent rapport, établi pour donner suite à la résolution 60/225, fait état du travail réalisé au cours des six premiers mois du mandat pour mettre en place le programme. Ce travail a consisté notamment à préciser les objectifs en matière de communication et les thèmes autour desquels s'articuleront les différentes activités. Le programme est mis en œuvre en coordination avec d'autres programmes du Département et du Groupe de la communication des Nations Unies, en particulier les programmes du Système des Nations Unies en Afrique, en consultation avec les États membres intéressés, notamment le Gouvernement du Rwanda.

## I. Introduction

1. Le 23 décembre 2005, dans sa résolution 60/225 sur l'aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles, l'Assemblée générale s'est dite consciente des nombreuses difficultés rencontrées par les survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier les orphelins, les veuves et les victimes de violences sexuelles, dont un grand nombre ont contracté le VIH ou sont atteints du sida, et elle a encouragé les États Membres à élaborer des programmes d'éducation qui graveront dans l'esprit des générations futures les enseignements du génocide perpétré au Rwanda, afin d'aider à empêcher que de tels actes ne se reproduisent

2. Au paragraphe 5 de la résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de mettre en place un programme de communication intitulé « Le génocide rwandais et les Nations Unies » et de prendre des mesures pour mobiliser la société civile afin de garder vivant le souvenir des victimes du génocide rwandais et de le transmettre par l'éducation, afin d'aider à empêcher que de tels actes ne se reproduisent.

3. Le présent rapport répond à la demande également adressée par l'Assemblée au Secrétaire général au paragraphe 5, pour qu'il lui rende compte de la mise en place dudit programme dans les six mois suivant la date d'adoption de la résolution.

## II. Les objectifs du programme

4. La tâche d'élaborer le programme d'information et de communication a été confiée au Département de l'information. Celui-ci fait fond sur les partenariats qu'il a déjà mis en place avec la société civile et les organisations non gouvernementales et établit des liens nouveaux avec des groupes qui s'occupent de questions relatives aux droits de l'homme, au génocide et à l'épanouissement de la femme, plus particulièrement dans la région des Grands Lacs et au Rwanda. Le programme est mis en œuvre en coordination avec d'autres programmes du Département et du Groupe de communication des Nations Unies, en particulier les programmes du Système des Nations Unies en Afrique, et en consultation avec les États membres intéressés, notamment le Gouvernement du Rwanda.

5. La résolution indique les principaux objectifs du programme en matière d'information : mobiliser la société civile afin de garder vivant le souvenir des victimes du génocide rwandais et le transmettre par l'éducation afin d'aider à empêcher que de tels actes ne se reproduisent. Afin d'atteindre ces objectifs, le programme mettra l'accent sur deux thèmes principaux : a) la prévention du génocide, plus particulièrement la responsabilité de protéger; et b) la mémoire des victimes du génocide, particulièrement l'incidence du génocide sur les femmes, y compris les victimes de violences sexuelles.

### A. Prévention du génocide

6. La participation active des médias, de la société civile et des groupes non gouvernementaux nationaux et locaux est essentielle si l'on veut mieux comprendre l'importance de prévenir le génocide, de protéger les populations vulnérables et de rappeler aux gouvernements qu'il leur appartient de mettre fin aux

génocides, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Le massacre de quelque 800 000 Rwandais en 1994 a rappelé de façon tragique les dangers de l'inaction et montré qu'il incombe à tous les acteurs de prendre en temps opportun des mesures pour prévenir d'autres génocides dans toutes les régions du monde. En tirant les enseignements du Rwanda, la communauté mondiale dans son ensemble sera mieux équipée pour éviter de semblables tragédies à l'avenir. Les événements du Rwanda ont montré l'importance, pour les Nations Unies et le reste du monde, de promouvoir la démocratie, la tolérance et la paix; d'intervenir dès que se manifestent les premiers signes d'abus massifs des droits de l'homme; de traduire en justice les auteurs de crimes contre l'humanité et d'assumer l'obligation de protéger les civils partout où ils sont menacés. Les membres de la société civile et les groupes non gouvernementaux peuvent apprendre à reconnaître les signes avant-coureurs d'un génocide et à sonner l'alarme avant que des situations ne dégénèrent en violence.

7. Pour favoriser l'éducation sur le génocide et la sensibilisation à son égard, le Département s'efforce de créer des partenariats avec des organisations déjà actives dans ce domaine. Les ONG et les groupes de la société civile qui se consacrent principalement à la prévention du génocide sont relativement peu nombreux. Des groupes internationaux comme Genocide Watch, Human Rights Watch et International Centre for Transitional Justice se sont dits prêts à coopérer avec le Département. Celui-ci recherche les groupes nationaux et locaux auxquels il pourrait s'associer pour ce programme et examine des moyens de travailler au Rwanda avec le bureau de l'information du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

8. Le Département collabore aussi avec le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général sur la prévention du génocide pour que l'on prenne conscience de la nécessité d'agir. La création, récemment annoncée, d'un comité d'experts qui appuiera le Conseiller spécial permettra au Département de faire appel en outre au concours de ces experts dans le cadre du programme. Le Département souhaite également faire mieux connaître les protections garanties par les accords internationaux relatifs aux droits de l'homme et les accords humanitaires et s'efforce d'établir des contacts avec les médias et avec les organisations actives dans le domaine des droits de l'homme en Afrique.

## **B. Nécessité de garder vivant le souvenir des victimes du génocide et incidence du génocide sur les femmes, notamment les victimes de violences sexuelles**

9. Dans sa résolution 60/225, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mobiliser la société civile afin de garder vivant le souvenir des victimes du génocide au Rwanda et de le transmettre par l'éducation, afin de fournir un soutien et une assistance aux veuves, aux orphelins et aux victimes de violences sexuelles, qui continuent de subir les conséquences du génocide plus d'une décennie après les événements.

10. Ce sont les femmes qui ont été le plus durement touchées par le génocide de 1994 au Rwanda. Un grand nombre ont perdu leur mari et quelque 250 000 femmes ont été violées, dont 70 % peut-être ont été infectées par le VIH ou ont contracté le sida. Selon le rapport présenté en 1996 par le Rapporteur spécial sur la situation des

droits de l'homme au Rwanda, René Degni-Segui, de 2 000 à 5 000 femmes se sont trouvées enceintes à la suite de viols. Un grand nombre d'entre elles ont élevé leurs enfants dans un environnement hostile.

11. Le Département a identifié comme partenaires du programme de communication un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales et régionales qui s'occupent de questions touchant les femmes, la violence et le VIH/sida. En collaborant avec des groupes qui disposent d'un réseau étendu et qui sont présents partout dans la région des Grands Lacs, le Département espère faire mieux comprendre les effets du génocide de 1994 sur un plan plus large, particulièrement en ce qui concerne la déstabilisation de l'est de la République démocratique du Congo et l'incidence encore réelle du génocide sur les femmes.

### III. Le programme

12. Le Département vise à atteindre les deux objectifs d'information énoncés plus haut, en veillant à ce que ses efforts complètent ceux des autres intervenants et ne fassent pas double emploi. Les principaux éléments du programme sont les suivants :

a) Profiter des dates importantes, notamment l'anniversaire du génocide au Rwanda, pour collaborer avec les médias en vue de sensibiliser le public et de contribuer à l'avancement des objectifs d'information du programme;

b) Coopérer avec le réseau mondial de centres d'information des Nations Unies, les bureaux politiques des Nations Unies et les services d'information des missions de maintien de la paix des Nations Unies, particulièrement dans la région des Grands Lacs, pour organiser des manifestations locales visant à faire avancer ces deux objectifs;

c) Organiser des sessions d'information avec des experts dans les pays et au Siège pour faire mieux comprendre le génocide et la nécessité d'agir rapidement pour le prévenir et appeler l'attention des médias sur ces questions;

d) Élaborer des supports d'information, notamment des documents de référence, des articles et des communiqués de presse, ainsi que des DVD, qui seront utilisés dans le cadre du programme d'éducation dans les pays. Ces documents porteront notamment sur la prévention du génocide, en particulier les signes avant-coureurs et les mécanismes de prévention précoce. Selon le cas, ils seront distribués aux médias, affichés sur le site Internet (voir ci-après) ou publiés dans le périodique des Nations Unies *Afrique Renouveau*;

e) Organiser le prêt gratuit de films qui pourront être projetés lors d'activités mises sur pied par les centres d'information et autres bureaux des Nations Unies dans la région des Grands Lacs à l'intention des ONG, d'autres groupes de la société civile et des médias pour informer la population locale;

f) Monter, au siège des Nations Unies en vue de sa diffusion aux principaux centres d'information des Nations Unies, une exposition de photographies illustrant les effets à long terme du génocide sur les femmes et les enfants, dans le but de mieux informer;

g) Créer un site Internet sur le génocide rwandais et les Nations Unies qui servira de pôle d'information sur le travail de l'ONU et de ses partenaires dans les

deux domaines visés par le programme, à l'intention des groupes non gouvernementaux et de la société civile, notamment les étudiants, les universitaires, les militants et les médias s'intéressant à la prévention du génocide, aux études sur le génocide ou aux effets à long terme du génocide. On trouvera sur ce site des documents de référence, des notes de séances d'information et de tables rondes, des rapports et des éléments d'information officiels des Nations Unies tels que les déclarations émanant du Secrétaire général et du Bureau de son Conseiller spécial sur la prévention du génocide, ainsi que des retransmissions de manifestations organisées par l'ONU dans le cadre du programme « Le génocide rwandais et les Nations Unies »;

h) Collaborer avec les programmes audiovisuels du Département pour favoriser l'avancement des objectifs du programme « Le génocide rwandais et les Nations Unies » : radio et télévision de l'ONU, notamment UNIFEED, qui transmet quotidiennement aux grands diffuseurs du monde entier qui y sont abonnés des reportages télévisuels illustrant le travail des organismes des Nations Unies; le Centre de nouvelles ONU; les magazines *Chronique de l'ONU* et *Afrique Renouveau*.

#### **IV. Rapport sur les activités de janvier à mai 2006**

13. Le Département de l'information a lancé le programme d'information et de communication intitulé « Le génocide rwandais et les Nations Unies », d'une durée de deux ans, au cours de trois journées d'activités tenues du 5 au 7 avril au Siège de l'ONU et simultanément au Burkina Faso, au Burundi, au Cameroun, dans la Fédération de Russie, en Italie, en Namibie, au Panama, dans la République islamique d'Iran, dans la République tchèque, dans la République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe. Ces activités coïncidaient avec le douzième anniversaire du génocide rwandais.

14. Le programme a été inauguré au siège le 5 avril par la projection du film fort louangé de la BBC intitulé *Shooting Dogs*, qui avait reçu un accueil positif au Rwanda lors de sa première à Kigali le 28 mars. Le 6 avril, le Département a organisé une table ronde au cours de laquelle des experts et des survivants du génocide ont discuté de la question de savoir « À qui incombe la responsabilité de protéger les civils d'un génocide? ».

15. Plus de 240 personnes ont participé à la table ronde, à laquelle avaient été invités plus de 100 représentants d'ONG accréditées auprès des Nations Unies, 50 autres ONG spécialisées dans les questions de génocide et de droits de l'homme connexes et 42 grands médias, dont un certain nombre de médias africains. On peut trouver de l'information sur cette manifestation sur le site Internet de l'ONU à l'adresse <<http://www.un.org/webcast/2006.html>>.

16. Le 7 avril, jour du douzième anniversaire, le Conseiller spécial sur la prévention du génocide a donné une conférence de presse organisée par le Département au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La conférence a porté sur le génocide rwandais et sur le Darfour. Avant l'anniversaire, le Département avait, en collaboration avec le Conseiller spécial, fait publier une page d'opinion dans 14 médias importants de 11 pays (Allemagne, Autriche, Égypte, France, Italie, Japon, Portugal, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone et États-Unis d'Amérique).

17. Des émissions de radio et de télévision ont été produites et diffusées par la radio de l'ONU, le service UNIFEED de la télévision de l'ONU (voir ci-dessus) et le Centre de nouvelles de l'ONU. La conférence de presse du Conseiller spécial a reçu une bonne diffusion, plus de 120 médias du monde entier y ayant fait écho. Un DVD en préparation à des fins didactiques facilitera les efforts de sensibilisation de la société civile et des groupes non gouvernementaux dans les pays.

18. Le réseau des centres d'information de l'ONU joue un rôle clef dans les efforts de communication du Département. Ces centres ont organisé des activités locales pour expliquer les principales questions visées par le programme, en utilisant des films et du matériel d'information produits par le Département. Ils ont également établi des contacts avec les médias et les ONG locaux. Parmi les autres activités qu'ils ont organisées, citons des débats sur les questions relatives au génocide dans les télévisions nationales; des débats à l'intention des étudiants dans les universités, des expositions (de photographies, d'affiches et d'extraits de films sur le génocide rwandais) et une conférence sur le génocide présentée dans les écoles.

19. Le 31 mai, le Département a profité de la présence à New York d'un grand nombre d'ONG actives auprès des femmes et des enfants touchés par la génocide, notamment au Rwanda. Avec la participation d'UNIFEM et d'autres programmes des Nations Unies intervenant auprès des femmes dans la région des Grands Lacs, une manifestation interactive menée par un modérateur a été organisée pour recenser les actions qui sont menées pour aider les femmes touchées par le génocide en Afrique et discuter des efforts additionnels qui sont nécessaires.

20. Des représentants d'ONG et des médias, des experts et des organismes bailleurs de fonds ont participé à cette activité, qui a permis d'aborder les principaux problèmes et de proposer de nouvelles initiatives dont les bénéficiaires directs seront les survivants du génocide rwandais et les femmes qui vivent une situation analogue dans l'est de la République démocratique du Congo et au Darfour.

## V. Conclusion

21. Le programme d'information et de communication dont l'Assemblée générale a demandé la mise en place dans sa résolution 60/225 jouera, au cours des deux prochaines années, un rôle clef pour aider à mobiliser la société civile afin de garder vivant le souvenir des victimes du génocide rwandais et de le transmettre par l'éducation, afin de veiller à empêcher que de tels actes ne se reproduisent, particulièrement en Afrique.

22. En faisant porter les efforts sur les deux principaux thèmes du programme – la prévention du génocide, plus particulièrement la responsabilité de protéger, et la nécessité de garder vivant le souvenir des victimes du génocide, en mettant un accent particulier sur l'incidence du génocide sur les femmes, notamment les victimes de violences sexuelles – le programme vise à sensibiliser la société civile et l'ensemble du public à la nécessité d'apprendre à reconnaître, au stade le plus précoce possible, les signes de dangers associés au génocide, et à chercher de l'aide dès le début pour empêcher qu'ils ne dégèrent. À la fin de la période de deux ans, le programme devrait avoir considérablement accru la compréhension de l'incidence toujours réelle du génocide de 1994 au Rwanda dans les médias et dans la société civile.

23. Le Département mettra le programme en œuvre en s'appuyant en partie sur les partenariats déjà établis avec la société civile et les ONG. Il établira également des liens nouveaux avec des groupes actifs dans la région des Grands Lacs et au Rwanda. Le Département compte atteindre les objectifs d'information du programme en veillant à ce que ses efforts complètent ceux des autres intervenants et évitent le double emploi.

---